

Conditions d'accès au DEJEPS

Pour pouvoir vous inscrire en formation auprès de notre organisme, vous devrez présenter votre attestation de satisfaction à la vérification des exigences préalables (VEP). Cette attestation vous sera adressée par courrier dès lors que vous remplissez une des conditions suivantes.

Vous devez impérativement fournir les justificatifs figurant en italique correspondant à l'une des quatre conditions de satisfaction aux exigences préalables.

- 1 - Être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (BPIEPS, BEATER, ...) *Joindre une photocopie du diplôme.*
- 2 - Être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). *Joindre une photocopie du diplôme.*
- 3 - Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience en animation de six mois. *Joindre un certificat de scolarité et les attestations justifiant de votre expérience.*
- 4 - Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles dans le champ de l'animation correspondant à 1 600 heures minimum. *Joindre photocopies des fiches de paie et/ou attestation de travail ou de bénévolat.* Attention, le volume horaire doit apparaître sur les justificatifs.

Modalités d'inscription

Lorsque vous avez fait le choix de vous inscrire au DEJEPS, renvoyez votre dossier d'inscription ainsi que tous les documents demandés à l'adresse suivante :

CEMEA Alsace 22, rue de La Broque 67000 STRASBOURG

La date limite des inscriptions est fixée au : **2 septembre 2011**

Les sélections auront lieu à Strasbourg **les 19 et 20 septembre 2011**

Une convention peut être établie au titre de la formation professionnelle si vous êtes pris en charge par votre établissement.

Votre contact : Mme BRACONNIER au 03 88 23 81 67 (du mardi au vendredi de 12h30 à 16h30).

Les CEMEA, une présence nationale

35 associations régionales réparties en métropole et dans les DOM-TOM conduisent leur développement et gèrent l'ensemble des activités de formation sur le territoire. Elles sont les interlocuteurs directs des collectivités locales, des différents organismes d'état et des associations.

Notre offre de formation professionnelle totalise plus de 200 stages répartis toute l'année sur l'ensemble du territoire français.

Les Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les Ceméa, depuis 50 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées. Les C.E.M.E.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

+ d'infos : www.cemea-alsace.fr

© SE 09/11



Formation au DEJEPS
(Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
Spécialité Animation Socio-éducative ou culturelle

- Sous réserve d'agrément -

Développement de projets, territoires et réseaux ou animation sociale



Cette formation est pilotée par :
Les CEMEA Alsace

En partenariat avec :
PIFGAAD

Avec la collaboration de :
PUFCV

Avec le soutien de :
la DRJSCS Alsace
(Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

le Conseil Régional d'Alsace

Publics concernés : salarié(e)s intervenant en direction des publics enfance, jeunesse, adultes, seniors, en situation de handicap (...) ou toute personne dont l'analyse du poste justifie d'une formation de niveau III en animation.

Structures concernées : centres socioculturels, MIC, foyers ruraux, associations, maisons de retraite, établissements de soins mentaux, hôpitaux, instituts divers, écoles spécialisées, EHPAD), d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière, d'Etat ou territoriale...

à Strasbourg
d'octobre 2011 à juin 2013

CEMEA Alsace 22, rue de La Broque 67000 STRASBOURG
☎ : 03 88 22 05 64 ☎ : 03 88 32 98 31 mel: animpro@cemea-alsace.fr

Pour les CEMEA...

Exercer les métiers de l'animation, c'est :

- participer à la transformation des personnes, des groupes, des organisations ;
- favoriser le développement des liens sociaux ;
- agir pour l'autonomie des personnes et des groupes ;
- soutenir la transformation des dynamiques de territoire ;
- contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative ;
- aider les personnes et les groupes à interroger les références, leurs habitudes, leurs représentations ;
- acquérir une responsabilité sociale et politique.

La formation professionnelle, c'est :

- aider au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel ;
- offrir un lieu de rencontre et de confrontation d'idées et de pratiques ;
- mettre en œuvre des suivis personnalisés en lien avec des projets personnels de formation ;
- utiliser des méthodes d'éducation active ;
- valoriser le rôle du groupe de personnes en formation.

Nos objectifs :

Outre le fait d'apporter une qualification de niveau 3 à des animateurs en situation professionnelle, cette formation vise à permettre aux candidats :

- ➔ de participer au fonctionnement d'une structure d'accueil et d'animation dans une logique d'éducation populaire ;
- ➔ de concevoir et de conduire de manière autonome des projets et des services d'animation dans le champ socio-éducatif, socioculturel et/ou social en lien avec les besoins du territoire et du développement local ;
- ➔ d'accueillir et de proposer des animations de loisirs éducatifs et culturels aux différents publics (adultes, enfants, adolescents, seniors, en situation de handicap...).

Lieu et durée de la formation théorique

Les sessions théoriques en centre se dérouleront en alternance de mai 2011 à décembre 2012 (en moyenne 5 jours de formation par mois).

Les semaines en centre de formation se dérouleront à Strasbourg.

Cette formation de 728 h en centre s'articule en quatre Unités Capitalisables. Un calendrier prévisionnel peut être communiqué sur demande.

Coût de la formation :

7 000 euros

Comprenant les frais pédagogiques, les frais inhérents aux différentes étapes de la validation du diplôme.

Qu'est-ce que le DEJEPS ?

Le diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport vise à former et qualifier des professionnels de l'animation dans un souci d'adaptation à l'emploi et aux réalités des situations professionnelles.

Ce diplôme prépare des animateurs déjà expérimentés à prendre des responsabilités et à évoluer dans trois directions :

- une plus grande autonomie dans la prise en charge de public, dans la conception de démarche pédagogique et de projet d'animation d'envergure dans la mise en œuvre d'action de formation ;
- une préparation à la prise de responsabilité de coordination d'équipe et de projet ;
- l'acquisition de compétences pour construire et animer des temps de formation.

Ce diplôme et cette formation, qui affichent clairement un ancrage dans l'éducation populaire, doivent permettre aux animateurs d'évoluer vers plus de professionnalisme et de responsabilité. Pour les animateurs qui sont en cours de formation DEFA des allègements de formation sont possibles selon les Unites de Formations du DEFA obtenues.

Organisation de la formation :

Sélection :

Réservé uniquement aux titulaires des "vérifications des exigences préalables" (VEP), un travail écrit montrant la capacité du candidat à comprendre un texte (synthèse de trois ou quatre articles) et sa capacité en expression écrite. Cette sélection sera suivie d'un entretien de motivation.

Positionnement :

Réservé uniquement aux candidats ayant été retenus lors des tests de sélection. A l'issue du positionnement, un "parcours individuel de formation" est proposé à chaque stagiaire. L'allègement de certains contenus de formation est possible, notamment en prenant en compte la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Contenus de la formation :

Le DE JEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables :

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

Analyse des enjeux du contexte socioprofessionnel, formaliser les éléments du projet, définir les moyens nécessaires.

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

Animer une équipe, promouvoir les actions programmées, gérer la logistique des programmes d'action, animer la démarche qualité.

UC 3 : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

Définir les cadres de conduite et d'évaluation des interventions pédagogiques menées au moyen d'un support d'activité, encadrer un groupe.

UC 4 : Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Mobiliser les ressources techniques, réaliser les gestes professionnels, anticiper les risques juridiques.